



## secret médical entre la médecine du travail et un spécialiste?

Par **lamaison**, le **13/03/2009** à **12:10**

est ce qu'un médecin spécialiste a le droit de divulguer des données médicales à la médecine du travail sans que aucune des parties m'est demandé mon avis?

Par **cram67**, le **14/03/2009** à **07:48**

Votre médecin du travail n'est pas à la "solde" de votre employeur.

Le secret professionnel, en l'espèce dans ce cas de figure le secret médical, s'applique au corps professionnel. Il est logique qu'un médecin ai le droit de consulter un dossier médical d'un même patient auprès d'un confrère, le secret médical n'est pas rompu.

Par contre, votre médecin du travail, n'a pas le droit de divulguer à une tiers personne le contenu de votre dossier médical. Son rôle est de déterminer votre aptitude au poste de travail que vous occupez et de réaliser un bilan de santé "préventif".